Résumé du Projet de loi N°7967

Le projet de loi sous rubrique a pour objet la création d’un comité de suivi de mesures restrictives en matière financière. Des mesures restrictives (souvent appelées sanctions), telles que le gel de fonds, sont notamment mises en place dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les violations du droit international. Des pays, des personnes physiques ou morales, des entités ou des groupes peuvent être visés par des mesures restrictives. La loi en projet vise à créer un comité de suivi de mesures restrictives et à définir les missions, la composition et le mode de fonctionnement de ce comité. Il a pour missions principales, de suivre d’une part la mise en œuvre des sanctions financières, et, d’autre part, de contribuer au développement de la politique nationale y afférente.